

Amiens, le 2 juin 2020

Communiqué de presse

Coronavirus - COVID19

Mise en place de centres de dépistage du COVID 19 mobiles à Abbeville et Ham



Afin de garantir et de faciliter l'accès aux consultations et tests du COVID 19 pour toutes les personnes qui en auraient besoin, une campagne de consultations et de tests est organisée depuis le mardi 26 mai dans la Somme.

Dans la période de déconfinement engagée depuis le 11 mai et alors que les contacts sociaux reprennent progressivement, cette campagne consiste à proposer à la population de bénéficier d'une consultation médicale et d'un test de dépistage du COVID 19, réalisés gratuitement, sur place, sans rendez-vous ni ordonnance.

Cette démarche consiste à aller au contact des populations, notamment les plus éloignées du système de soin, pour réduire les inégalités et les difficultés que peuvent rencontrer des habitants pour accéder à un médecin traitant et à un test. En outre, cette démarche permet de répondre aux questions que se pose la population sur le COVID 19. En allant au contact des populations, cette démarche s'inscrit plus largement dans la stratégie du Projet régional de santé 2018-2028.

Cette campagne permet ainsi de mieux identifier les possibles chaînes de transmission du virus et de mettre en place les mesures adaptées en matière de prise en charge médicale et d'isolement.

L'Agence régionale de santé des Hauts-de-France a ainsi mis en place sur le terrain, en lien avec la Préfecture de la Somme, la Caisse primaire d'assurance maladie, le Centre hospitalier universitaire d'Amiens, le Service d'incendie et de secours de la Somme et les communes, des centres COVID 19 mobiles et temporaires.

Après un premier déploiement du dispositif à Amiens du 26 au 28 mai 2020, l'opération se poursuit dans deux autres villes de la Somme selon les modalités suivantes :

- Ham: le mercredi 3 juin de 10h00 à 18h00, au gymnase situé avenue Jean Moulin;
- **Abbeville**: les jeudi 4 et vendredi 5 juin de 10h00 à 18h00, à la salle des fêtes située 15 rue Josse Van Robais.

Les personnes souhaitant se faire tester doivent être munies d'une pièce d'identité et de leur carte vitale.